



**Conseil d'administration
du Programme des Nations Unies
pour le développement, du Fonds
des Nations Unies pour la population
et du Bureau des Nations Unies
pour les services d'appui aux projets**

Distr. limitée
9 avril 2021
Français
Original : anglais

Session annuelle de 2021
7-11 juin 2021, New York
Point 1 de l'ordre du jour provisoire
Questions d'organisation

**Ordre du jour provisoire, ordre du jour annoté, liste
des documents et plan de travail provisoire**

Note du secrétariat du Conseil d'administration

Table des matières

<i>Point</i>	<i>Page</i>
1. Questions d'organisation	3
<i>Débat consacré aux questions communes</i>	
2. Point sur l'état d'avancement de l'application de la résolution 72/279 de l'Assemblée générale sur le repositionnement du système des Nations Unies pour le développement	3
3. Activités d'audit interne et d'investigation	3
4. Déontologie	4
5. Protection contre l'exploitation et les atteintes sexuelles et contre le harcèlement sexuel	5
<i>Débat consacré au PNUD</i>	
6. Rapport annuel de l'Administrateur	6
7. Égalité des genres au PNUD	7
8. Programmes de pays et questions connexes (PNUD)	7
9. Évaluation	7
10. Fonds d'équipement des Nations Unies	8
11. Volontaires des Nations Unies	9
<i>Débat consacré au FNUAP</i>	
12. Rapport annuel de la Directrice exécutive	9
13. Évaluation	10
14. Programmes de pays et questions connexes (FNUAP)	10



Débat consacré à l'UNOPS

15. Rapport annuel de la Directrice exécutive	10
16. Questions diverses	11
Plan de travail provisoire de la session annuelle de 2021 du Conseil d'administration du PNUD, du FNUAP et de l'UNOPS	12

Ordre du jour annoté et liste des documents

Point 1

Questions d'organisation

Au titre de ce point, le Conseil d'administration adoptera l'ordre du jour de la session annuelle de 2021 et approuvera le plan de travail de la session présenté par son secrétaire. Il souhaitera peut-être adopter le rapport sur les travaux de sa première session ordinaire de 2021. Un projet de rapport a été distribué aux membres du Conseil pour qu'ils ou elles fassent des observations ; le rapport final contient les observations reçues dans les délais impartis.

Documentation :

Ordre du jour provisoire, annotations, liste des documents et plan de travail provisoire ([DP/2021/L.2](#))

Rapport de la première session ordinaire de 2021 ([DP/2021/12](#))

Décisions adoptées par le Conseil d'administration à sa première session ordinaire de 2021 ([DP/2021/13](#))

Débat consacré aux questions communes

Point 2

Point sur l'application de la résolution [72/279](#) de l'Assemblée générale sur le repositionnement du système des Nations Unies pour le développement

Conformément aux décisions [2018/16](#), [2018/18](#) et [2018/20](#), le PNUD, le FNUAP et l'UNOPS continueront de travailler avec le Conseil d'administration et de le tenir informé en ce qui concerne l'état d'avancement de l'application de la résolution [72/279](#) de l'Assemblée générale en date du 31 mai 2018 sur le repositionnement du système des Nations Unies pour le développement dans le cadre de l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies, et de présenter des exemples concrets.

Le Conseil d'administration voudra prendre note des informations actualisées concernant l'état d'avancement de l'application de la résolution [72/279](#) de l'Assemblée générale sur le repositionnement du système des Nations Unies pour le développement.

Point 3

Audit interne et investigations

Au titre de ce point, le Conseil d'administration sera saisi des rapports du PNUD, du FNUAP et de l'UNOPS sur l'audit interne et les investigations.

En application de la décision [2016/13](#) du Conseil d'administration, le Bureau de l'audit et des investigations du PNUD soumet un rapport qui porte sur les activités qu'il a menées en 2020. On y trouve une opinion, modulée en fonction de la portée des travaux entrepris, concernant l'adéquation et l'efficacité du cadre de gouvernance, de gestion des risques et de contrôle du PNUD ; une présentation concise des travaux menés ; et les critères retenus pour établir l'opinion précitée.

La réponse de l'administration à ce rapport fait l'objet d'un document distinct, comme l'exige la décision 2006/13. En revanche, le rapport annuel du Comité consultatif pour les questions d'audit et d'évaluation est joint en appendice au rapport (conformément aux dispositions du document [DP/2008/16/Rev.1](#)).

Le rapport du Bureau des services d'audit et d'investigation concernant les activités d'audit interne et d'investigation du FNUAP, pour l'exercice clos le 31 décembre 2020, fait suite aux décisions [2015/2](#) et [2015/13](#) et à des décisions antérieures du Conseil d'administration sur cette question. Il présente une synthèse des activités menées en 2020 par le Bureau en matière d'audit interne et d'investigations. Le rapport comprend des informations sur : a) les ressources du Bureau des services d'audit et d'investigation pour l'année 2020 ; b) les problèmes notables mis en évidence par les activités d'audit interne et d'investigation du Bureau ; c) les enquêtes, y compris les faits constatés et les mesures prises ; d) l'examen des recommandations issues des audits internes formulées entre 2010 et 2020 et de la suite qui leur a été donnée. L'avis sur le cadre de gouvernance, de gestion des risques et de contrôle du FNUAP, fondé sur les travaux entrepris, fait l'objet d'un additif au rapport. Les annexes peuvent être consultées séparément sur le site Web du FNUAP.

Conformément à la décision [2015/2](#) du Conseil d'administration et aux décisions antérieures sur la question, le rapport annuel du Comité consultatif de supervision du FNUAP (anciennement Comité consultatif pour les questions d'audit) fait l'objet d'un additif au rapport. La réponse de l'administration aux deux rapports est également disponible ([DP/FPA/2021/CRP.6](#)).

Le Conseil d'administration sera également saisi du rapport d'activité des services d'audit interne et d'investigation de l'UNOPS pour l'exercice clos le 31 décembre 2020, présenté par le Groupe de l'audit interne et des investigations. Le rapport est accompagné de la réponse de l'administration, présentée séparément (conformément à la décision 2006/13), et du rapport annuel du Comité consultatif pour les questions d'audit de l'UNOPS pour 2020.

Le Conseil d'administration souhaitera peut-être adopter une décision sur les rapports d'audit interne et d'investigation du PNUD, du FNUAP et de l'UNOPS.

Documentation :

PNUD : Rapport annuel du Bureau de l'audit et des investigations sur les activités d'audit interne et d'investigation menées en 2020 ([DP/2021/14](#))

FNUAP : Rapport du Bureau des services d'audit et d'investigation sur les activités d'audit interne et d'investigation du FNUAP en 2020 ([DP/FPA/2021/6](#))

Opinion sur l'adéquation et l'efficacité du cadre de gouvernance, de gestion des risques et de contrôle du FNUAP ([DP/FPA/2021/6/Add.1](#))

Rapport annuel du Comité consultatif de supervision du FNUAP ([DP/FPA/2021/6/Add.2](#))

UNOPS : Rapport annuel du Groupe de l'audit interne et des investigations sur les activités d'audit interne et d'investigation menées en 2020 ([DP/OPS/2021/2](#))

Point 4 Déontologie

Au titre de ce point, le Conseil d'administration sera saisi des rapports des bureaux de la déontologie du PNUD, du FNUAP et de l'UNOPS.

En application de la décision 2008/37 du Conseil d'administration, le Bureau de la déontologie du PNUD soumet le présent rapport, qui porte sur les activités qu'il a menées en 2020. Conformément à la circulaire du Secrétaire général intitulée « Respect de la déontologie à l'échelle du système : organes et programmes dotés d'une administration distincte » ([ST/SGB/2007/11](#)), le Groupe de la déontologie des Nations Unies a examiné le rapport en février 2021. Il s'agit du treizième rapport annuel présenté par le Bureau de la déontologie depuis sa création en 2007. Le rapport s'accompagne d'une réponse de l'administration.

Le rapport du FNUAP est soumis au Conseil d'administration conformément à la décision [2015/2](#) et à des décisions antérieures du Conseil. Conformément à la circulaire du Secrétaire général intitulée « Respect de la déontologie à l'échelle du système : organes et programmes dotés d'une administration distincte » ([ST/SGB/2007/11](#)), le rapport a été examiné par le Groupe de la déontologie des Nations Unies à sa cent trente et unième session, avant d'être présenté à la Directrice exécutive du FNUAP. Le rapport récapitule les activités entreprises par le Bureau de la déontologie du FNUAP en 2020 et décrit les tendances dans les domaines d'activité relevant de son mandat. Il offre également des recommandations destinées à renforcer une culture organisationnelle de l'intégrité et de la conformité. La réponse de l'administration au rapport est également disponible ([DP/FPA/2021/CRP.7](#)).

En application de la décision 2010/17 du Conseil d'administration, la Chef du Bureau de la déontologie et de la conformité de l'UNOPS présente au Conseil un rapport sur les activités du Bureau en 2020. Ce rapport a été examiné par le Groupe de la déontologie des Nations Unies, conformément au paragraphe 5.4 de la circulaire du Secrétaire général intitulée « Respect de la déontologie à l'échelle du système : organes et programmes ayant une administration distincte » ([ST/SGB/2007/11](#)), telle que modifiée. Le rapport s'accompagne d'une réponse de l'administration.

Le Conseil d'administration souhaitera peut-être adopter une décision sur les rapports des bureau de la déontologie et d'investigation du PNUD, du FNUAP et de l'UNOPS.

Documentation :

Activités menées par le Bureau de la déontologie du PNUD en 2020 ([DP/2021/15](#))

FNUAP : Rapport du Bureau de la déontologie pour 2020 ([DP/FPA/2021/7](#))

Activités du Bureau de la déontologie et de la conformité de l'UNOPS en 2020 ([DP/OPS/2021/3](#))

Point 5

Protection contre l'exploitation et les atteintes sexuelles et contre le harcèlement sexuel

Au titre de ce point, le PNUD, le FNUAP et l'UNOPS feront le point sur les mesures prises pour lutter contre l'exploitation et les atteintes sexuelles et contre le harcèlement sexuel. Cette mise à jour est conforme à la décision [2020/11](#) par laquelle le Conseil d'administration demande au PNUD, au FNUAP et à l'UNOPS de « continuer à prendre des mesures pour garantir une approche centrée sur la victime, cohérente à l'échelle du système et à tous les niveaux, afin de prévenir et de combattre l'exploitation et les abus sexuels et le harcèlement sexuel » et de « continuer à [lui] fournir des mises à jour sur la manière dont [ils] préviennent et combattent l'exploitation et les abus sexuels et le harcèlement sexuel dans leurs politiques, procédures et opérations à tous les niveaux, en tenant compte des recommandations de l'examen indépendant ».

Débat consacré au PNUD

Point 6

Report annuel de l'Administrateur

Le Plan stratégique du PNUD pour la période 2018-2021, adopté par le Conseil d'administration lors d'une session spéciale en novembre 2017, décrit les nouvelles orientations que le PNUD suivra pour aider les pays à atteindre les objectifs du Programme de développement durable à l'horizon 2030. L'examen cumulatif du Plan stratégique et du rapport annuel de l'Administrateur pour 2020 fera le point sur les progrès réalisés, recensera les défis à relever et mettra l'accent sur la mise en œuvre effective du Plan stratégique actuel, sur la base des enseignements tirés de l'audit et de l'évaluation. Il offrira un aperçu précieux de la campagne du PNUD contre la pandémie de maladie à coronavirus 2019 (COVID-19) en 2020 ainsi que de ses transformations institutionnelles, notamment dans le cadre de la réforme du système des Nations Unies pour le développement.

Conformément aux résolutions [59/267](#) et [62/246](#) de l'Assemblée générale, le rapport du PNUD sur les recommandations du Corps commun d'inspection (CCI) présente une synthèse des réponses de l'administration aux recommandations formulées par le CCI dans ses rapports publiés en 2020, ainsi que l'état d'avancement de l'application des recommandations du CCI formulées en 2019 et 2018.

L'annexe statistique contient des données financières détaillées sur les montants annuels des produits et des charges prévus au titre des activités menées dans le cadre des programmes de pays du PNUD et financées à l'aide des ressources de base et des fonds extrabudgétaires.

Le Conseil d'administration souhaitera peut-être adopter une décision au titre de ce point de l'ordre du jour.

Documentation :

Examen cumulatif du Plan stratégique pour 2018-2021 et du rapport annuel de l'Administrateur pour 2020 ([DP/2021/16](#))

Rapport du PNUD sur les recommandations du Corps commun d'inspection en 2020 ([DP/2021/16/Add.1](#))

Annexe statistique ([DP/2021/16/Add.2](#))

Point 7

Égalité des genres au PNUD

La Stratégie pour la promotion de l'égalité des sexes pour la période 2018-2021 est la trame utilisée par le PNUD pour promouvoir l'égalité des genres et l'autonomisation des femmes dans ses activités de développement et ses résultats institutionnels. La promotion de l'égalité des genres est l'une des six propositions phares figurant dans le Plan stratégique du PNUD pour la période 2018-2021 prévoyant une réponse intégrée à des défis complexes dans trois domaines : a) éradiquer la pauvreté sous toutes ses formes et dans toutes ses dimensions ; b) accélérer les transformations structurelles propices au développement durable ; c) renforcer la résilience face aux chocs et aux crises. Le présent rapport met en lumière les progrès accomplis en 2020 dans les activités de développement et les performances institutionnelles du PNUD ainsi que les difficultés rencontrées et les nouvelles tendances, l'accent étant mis sur la lutte du PNUD contre la COVID-19

sous l'angle de l'égalité des genres. S'appuyant sur les progrès rapportés au cours des deux années précédentes, il propose une analyse comparative cumulative, des leçons tirées de la lutte contre la COVID-19 et des modalités d'application de la stratégie. Le Conseil d'administration souhaitera peut-être prendre note de ce rapport.

Documentation :

Rapport annuel sur la mise en œuvre de la stratégie du PNUD pour la promotion de l'égalité des genres pour la période 2018-2021 ([DP/2021/17](#))

Point 8

Programmes de pays et questions connexes (PNUD)

Au titre de ce point, le Conseil d'administration sera invité à : a) prendre note des premières prolongations d'un an des programmes de pays pour la Mongolie, la République centrafricaine, la République islamique d'Iran, la République-Unie de Tanzanie, le Tchad et la Zambie ; b) approuver la troisième prolongation de trois mois du programme de pays de Madagascar ; et c) examiner et approuver, en application de sa décision [2014/7](#), les descriptifs de programme de pays pour l'Argentine et l'Arménie ;

Documentation :

Prolongation des programmes de pays ([DP/2021/18](#))

Descriptif de programme de pays pour l'Argentine ([DP/DCP/ARG/4](#))

Descriptif de programme de pays pour l'Arménie ([DP/DCP/ARM/5](#))

Point 9

Évaluation

Le Bureau indépendant d'évaluation du PNUD présentera son rapport annuel sur l'évaluations pour 2020 et deux évaluations institutionnelles, bouclant ainsi son plan à moyen terme ([DP/2018/4](#)) approuvé par le Conseil d'administration en 2018.

Le rapport annuel sur les activités d'évaluation en 2020 présente l'état d'avancement des initiatives clés entreprises par le Bureau indépendant d'évaluation en 2020 et examine les progrès réalisés à ce jour dans la mise en œuvre de son plan de travail et dans la promotion d'une culture de l'évaluation au PNUD. Le rapport annuel comprend les résultats de l'évaluation-qualité annuelle du Bureau indépendant d'évaluation des évaluations décentralisées ainsi qu'une synthèse des réalisations et des problèmes mis en lumière par les évaluations du Bureau indépendant d'évaluation, en application de la décision [2020/15](#) du Conseil d'administration. Le rapport s'accompagne des observations de l'administration.

L'évaluation du plan stratégique du PNUD pour 2018-2021 porte sur les objectifs du plan stratégique actuel et vise à déterminer dans quelle mesure les instruments et les changements introduits à l'appui de ces objectifs améliorent le soutien que le PNUD apporte à la réalisation des objectifs de développement durable aux niveaux mondial et national, et à aider l'organisation à s'adapter et à faire face à l'évolution de la situation. L'évaluation couvre les premières mesures prises par le PNUD face à la COVID-19 (de mars à décembre 2020) et examine l'état de préparation de l'organisation face à des demandes d'appui sans précédent.

L'évaluation du Programme de micro financements du Fonds pour l'environnement mondial faite conjointement par le Fonds pour l'environnement mondial (FEM) et le PNUD évalue dans quelle mesure le Programme de micro financements, financé par le FEM, mis en œuvre par le PNUD et exécuté par l'UNOPS, atteint les objectifs fixés dans ses orientations stratégiques et opérationnelles au titre des sixième (2014-2018) et septième (2018-2022) cycles de reconstitution du FEM. Il s'agit de la troisième évaluation du Programme de micro financement menée conjointement avec le Bureau indépendant d'évaluation du FEM. L'évaluation analyse la performance du Programme de micro financement depuis 2014 et fournit des éléments d'évaluation de sa pertinence, de son efficacité, de son efficience et de sa durabilité. L'évaluation a accordé une attention particulière au processus de reclassement, dans le cadre duquel certains programmes de pays du Programme de micro financement sont exécutés en tant que projets du FEM de grande ou moyenne envergure.

Les évaluations seront accompagnées des réponses de l'administration.

Le Conseil d'administration souhaitera peut-être adopter une décision au titre de ce point de l'ordre du jour.

Documentation :

Rapport annuel sur les activités d'évaluation en 2020 ([DP/2021/19](#))

Évaluation du Plan stratégique du PNUD pour 2018-2021 ([DP/2021/20](#))

Réponse de l'administration à l'évaluation du Plan stratégique du PNUD pour 2018-2021 ([DP/2021/21](#))

Troisième évaluation du Programme de micro financements faite conjointement par le Fonds pour l'environnement mondial et le PNUD ([DP/2021/22](#))

Réponse de l'administration à la troisième évaluation du Programme de micro financements du Fonds pour l'environnement mondial faite conjointement par le Fonds pour l'environnement mondial et le PNUD ([DP/2021/23](#))

Point 10

Fonds d'équipement des Nations Unies

Au titre de ce point, le Fonds d'équipement des Nations unies (FENU) présente l'examen annuel des résultats obtenus en 2020. Le rapport est axé sur les progrès accomplis dans les deux domaines de résultats prévus dans le cadre stratégique du FENU pour 2018-2021 : a) renforcer les marchés financiers ouverts à tous et les dispositifs de financement du développement local et b) mobiliser des fonds publics et privés aux fins de la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et de l'Accord de Paris sur les changements climatiques, principalement dans les pays les moins avancés.

Le Conseil d'administration souhaitera peut-être adopter une décision à ce sujet, dont certains éléments figurent dans le rapport.

Documentation :

Rapport sur les résultats obtenus par le Fonds d'équipement des Nations Unies en 2020 ([DP/2021/24](#))

Point 11

Volontaires des Nations Unies

Conformément à la décision [2018/8](#) du Conseil d'administration, le programme des Volontaires des Nations Unies soumet le présent rapport portant sur les activités qu'il a menées en 2020, dans lequel sont présentés les résultats du programme en 2020 et l'évaluation de son cadre stratégique pour la période 2018-2021 ([DP/2018/6](#)). On y trouve une analyse des réalisations de l'avant-dernière année du cadre stratégique, un résumé des principales conclusions de l'évaluation, des ajustements mineurs de la matrice de résultats et les priorités pour 2021 et la décennie d'action en faveur des objectifs de développement durable.

Le Conseil d'administration souhaitera peut-être adopter une décision à ce sujet, dont certains éléments figurent dans le rapport.

Documentation :

Volontaires des Nations Unies : rapport de l'Administrateur ([DP/2021/25](#))

Débat consacré au FNUAP

Point 12

Rapport annuel de la Directrice exécutive

Au titre de ce point, le Conseil d'administration examinera le rapport de la Directrice exécutive sur l'état d'avancement de la mise en œuvre du plan stratégique pour la période 2018-2021.

La première partie du rapport présente une analyse des progrès réalisés en 2020 dans la mise en œuvre du plan stratégique du FNUAP pour la période 2018-2021, notamment en ce qui concerne la lutte contre la pandémie de COVID-19. Un examen statistique et financier, donnant un aperçu général de la situation financière du Fonds et assorti des statistiques essentielles concernant ses finances et ses programmes en 2020, est proposé en annexe. Les chiffres donnés dans le rapport sont provisoires, dans l'attente du rapport du Comité des commissaires aux comptes. La deuxième partie du rapport, consacrée aux recommandations du Corps commun d'inspection en 2020, offre une description succincte de la suite donnée par l'administration du Fonds aux principales recommandations faites par le Corps commun d'inspection dans ses rapports le concernant publiés en 2020, en application de la résolution [59/267](#) de l'Assemblée générale. Les annexes peuvent être consultées séparément sur le site Web du FNUAP.

Le Conseil d'administration souhaitera peut-être adopter une décision sur le rapport annuel de la Directrice exécutive du FNUAP.

Documentation :

Mise en œuvre du plan stratégique du FNUAP pour la période 2018-2021 : rapport de la Directrice exécutive [[DP/FPA/2021/4](#), Part I]

Examen statistique et financier, 2020 [[DP/FPA/2021/4 \(Part I, Add.1\)](#)]

Rapport sur les recommandations du Corps commun d'inspection en 2020 ([DP/FPA/2021/4](#), Part II)

Point 13

Évaluation

Conformément à la politique d'évaluation révisée du FNUAP ([DP/FPA/2019/1](#)) et aux décisions du Conseil d'administration sur cette question, le rapport annuel sur la fonction d'évaluation pour 2020 contient des informations sur les résultats de la fonction d'évaluation aux niveaux centralisé et décentralisé, ainsi que sur la contribution du Fonds à la cohérence des fonctions d'évaluation dans l'ensemble du système des Nations Unies, y compris les évaluations à l'échelle du système, et sur le développement des capacités nationales d'évaluation.

Le rapport annuel sur la fonction d'évaluation pour 2020 sera accompagné des observations de l'administration ([DP/FPA/2021/CRP.3](#)).

Le Conseil sera également saisi de l'évaluation de l'appui du FNUAP aux questions d'égalité des genres et d'autonomisation des femmes ([DP/FPA/2019/CRP.8](#)) et de la réponse de l'administration au rapport ([DP/FPA/2019/CRP.9](#)).

Le Conseil d'administration souhaitera peut-être adopter une décision sur le rapport annuel sur la fonction d'évaluation.

Documentation :

Rapport annuel de 2020 sur la fonction d'évaluation : rapport du Directeur du Bureau de l'évaluation ([DP/FPA/2021/3](#))

Point 14

Programmes de pays et questions connexes

Le Conseil d'administration sera invité à approuver, conformément à sa décision [2014/7](#), le descriptif de programme de pays pour l'Arménie, la troisième prolongation de trois mois du programme de pays de Madagascar ainsi que la cinquième prolongation de six mois de la République arabe syrienne.

Documentation :

Descriptif de programme de pays pour :

Arménie ([DP/FPA/CPD/ARM/4](#))

Prolongation de programmes de pays ([DP/FPA/2021/3](#))

Débat consacré à l'UNOPS

Point 15

Rapport annuel de la Directrice exécutive

On trouvera dans le rapport annuel de la Directrice exécutive de l'UNOPS une description détaillée de l'appui apporté par l'organisation à des projets de paix et de sécurité ainsi qu'à des projets humanitaires et de développement mis en œuvre par ses partenaires. Grâce à plus de 1 000 projets menés dans plus de 80 pays, l'UNOPS aide les peuples à se construire une vie meilleure et les pays à parvenir à la paix et à un développement durable. Le rapport fait ressortir les principaux résultats enregistrés par l'organisme en 2020, en donnant des exemples de la manière dont l'UNOPS apporte son appui aux gouvernements, au système des Nations Unies et à ses partenaires partout dans le monde. Malgré les défis posés par la pandémie, l'année

2020 a vu une demande importante pour les services de l'UNOPS, notamment en ce qui concerne la lutte contre la COVID-19 et la phase de relèvement.

Le Conseil d'administration souhaitera peut-être adopter une décision à ce sujet, dont certains éléments figurent dans le rapport.

Documentation :

Rapport annuel de la Directrice exécutive ([DP/OPS/2021/4](#))

Point 16
Questions diverses

**Plan de travail provisoire de la session annuelle de 2021 du Conseil
d'administration du PNUD, du FNUAP et de l'UNOPS
(7-11 juin 2021, New York)**

<i>Date</i>	<i>Heure</i>	<i>Point</i>	<i>Sujet</i>
Lundi 7 juin	10 heures-13 heures	1	Questions d'organisation <ul style="list-style-type: none"> • Adoption de l'ordre du jour et du plan de travail de la session • Adoption du rapport sur les travaux de la première session ordinaire de 2021
		Débat consacré aux questions communes	
		2	Point sur l'application de la résolution 72/279 de l'Assemblée générale sur le repositionnement du système des Nations Unies pour le développement
		3	Audit interne et investigations <ul style="list-style-type: none"> • Rapports du PNUD, du FNUAP et de l'UNOPS sur les activités d'audit interne et les investigations menées en 2020, et réponses de l'administration
	15 heures-17 h 30	4	Déontologie <ul style="list-style-type: none"> • Rapports des bureaux de la déontologie du PNUD, du FNUAP et de l'UNOPS sur les activités menées en 2020, et réponses de l'administration
	5	Protection contre l'exploitation et les atteintes sexuelles et contre le harcèlement sexuel	
Mardi 8 juin	10 heures-13 heures	Débat consacré au PNUD	
		6	Dialogue interactif avec l'Administrateur du PNUD et rapport annuel <ul style="list-style-type: none"> • Mise à jour sur les effets de la COVID-19 et l'action engagée pour y répondre • Examen cumulatif du Plan stratégique du PNUD pour 2018-2021 et du rapport annuel de l'Administrateur pour 2020 • Rapport du PNUD sur les recommandations du Corps commun d'inspection en 2020 • Annexe statistique
	15 heures-17 h 30	8	Programmes de pays du PNUD et questions connexes <ul style="list-style-type: none"> • Présentation et approbation de descriptifs de programmes de pays • Prolongation des programmes de pays

<i>Date</i>	<i>Heure</i>	<i>Point</i>	<i>Sujet</i>
		7	Égalité des genres au PNUD <ul style="list-style-type: none"> • Rapport annuel sur la mise en œuvre de la stratégie du PNUD pour la promotion de l'égalité des sexes pour la période 2018-2021
Mercredi 9 juin	10 heures-13 heures	11	Volontaires des Nations Unies <ul style="list-style-type: none"> • Volontaires des Nations Unies : rapport annuel de l'Administrateur
		10	Fonds d'équipement des Nations Unies <ul style="list-style-type: none"> • Examen cumulatif du cadre stratégique pour la période 2018-2021 et du rapport annuel sur les résultats obtenus pour 2020
	15 heures-17 h 30	9	Évaluation <ul style="list-style-type: none"> • Rapport annuel sur l'évaluation pour 2020 et observations de l'administration • Évaluation du Plan stratégique du PNUD pour 2018-2021 et réponse de l'administration • Évaluation du Programme de microfinancements du Fonds pour l'environnement mondial menée conjointement par le FEM et le PNUD et réponse de l'administration
Jeudi 10 juin	10 heures-13 heures		Débat consacré au FNUAP
		12	Déclaration de la Directrice exécutive du FNUAP et rapport annuel <ul style="list-style-type: none"> • Mise à jour sur les effets de la COVID-19 et l'action engagée pour y répondre • Rapport d'étape sur la mise en œuvre du plan stratégique du FNUAP pour 2018-2021 • Rapport sur les recommandations du Corps commun d'inspection en 2020 • Examen statistique et financier, 2020
	15 heures-17 h 30	14	Programmes de pays du FNUAP et questions connexes <ul style="list-style-type: none"> • Présentation et approbation de descriptifs de programmes de pays • Prolongation des programmes de pays

<i>Date</i>	<i>Heure</i>	<i>Point</i>	<i>Sujet</i>
		13	Évaluation <ul style="list-style-type: none"> • Rapport annuel sur la fonction d'évaluation pour 2020 et observations de l'administration • Évaluation des activités d'appui du FNUAP dans le domaine de l'égalité des genres et de l'autonomisation des femmes et réponse de l'administration
Vendredi 11 juin	10 heures-13 heures		Débat consacré à l'UNOPS
		15	Déclaration de la Directrice exécutive et rapport annuel <ul style="list-style-type: none"> • Mise à jour sur les effets de la COVID-19 et l'action engagée pour y répondre • Rapport annuel de la Directrice exécutive
	15 heures-16 heures	16	Questions diverses <ul style="list-style-type: none"> • Adoption des décisions
		1	Questions d'organisation <ul style="list-style-type: none"> • Adoption du plan de travail provisoire pour la deuxième session ordinaire de 2021 • Clôture de la session